

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 décembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre des opérations de développement social urbain à Villeurbanne, les collectivités, l'Etat et l'Europe se sont engagés, en application du contrat de ville, à poursuivre les actions de gestion sociale de proximité (GSP).

Lors des conseils de Communauté en date des 21 décembre 1998 et 27 septembre 1999, vous avez approuvé la convention-cadre de gestion sociale de proximité pour une période de cinq ans.

Dans ce contexte, une première phase de renforcement de la gestion sociale de proximité avait été réalisée par la régie de quartier avec l'appui à la mise en place d'agents d'ambiance pour le centre commercial Saint Jean.

Il vous est donc proposé aujourd'hui d'approuver la prolongation du financement de cette action sur l'année 2000.

Le coût de cette opération, réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la régie de quartier, est évalué à un montant de 190 000 F avec la répartition financière suivante :

- Communauté urbaine	38 000 F
- commune de Villeurbanne	38 000 F
- OPAC de Villeurbanne	20 000 F
- PIC URBAN	76 000 F
- autres	18 000 F

Les modalités de versement de la participation communautaire de 38 000 F nets de taxes seront arrêtées par convention avec la régie de quartier ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations en date des 21 décembre 1998 et 27 septembre 1999 ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accepte le versement d'une participation financière de 38 000 F nets de taxes pour la mission des agents d'ambiance du centre commercial Saint Jean à Villeurbanne.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention à intervenir avec la régie de quartier.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la communauté urbaine de Lyon - exercices 2000 et suivants - compte 657 480 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,